

28/03/2024

Date de la convocation :
21 mars 2024



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

| N° de la délibération 2024_21 | Nombre de membres | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|--|
| | Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| | 9 | 9 | 9 |

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BIGHETTI de FLOGNY Charles

Objet : Acquisition de la Maison de Capon – Place du Campon – K 414.
Demande d'Aide au Conseil Départemental du Var

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision d'acquérir par préemption, le bâtiment cadastré section K 414 pour la somme de 50 000 €

Ce bâtiment servira pour agrandir les locaux de l'Ecole, de mettre en place un local destiné aux associations et en particulier pour les activités périscolaires ainsi qu'un jardin pour l'école.

Il propose de solliciter l'aide financière du Département du Var, à hauteur de 80%, soit 40 000 € H.T.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- de SOLLICITER l'aide du Département du Var, à hauteur de 80%, soit 40 000 € H.T.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 29 MARS 2024
et publication le: 29 MARS 2024

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE